

mots (273); que tous nos poètes l'emploient comme étant plus sonore, et alors que la raison, l'harmonie et l'usage sont bien des titres pour forcer les Grammairiens au silence.

Il est difficile, d'après ces raisons et ces exemples, de maintenir la règle posée par d'Olivet; mais peut-on dans tous les cas s'y soustraire et se servir du pronom *soi* indistinctement? Nous pensons que le goût ici doit servir de guide; mais que généralement on fera bien avec un sujet déterminé, quand il s'agit des personnes, de faire usage du pronom *lui*, surtout lorsqu'il ne peut y avoir d'équivoque. Ce sentiment d'ailleurs paraît être celui de l'Académie, qui ne cite pas même un exemple contraire. A. L.

Quand *soi* se rapporte à des choses, tous les Grammairiens sont d'avis qu'on peut l'employer non seulement avec l'indéfini, mais encore avec le défini; qu'il convient aux deux genres, et se met avec une préposition: « *De soi* le vice est odieux. » — « La vertu est aimable en *soi*. » (L'Académie.) — « La franchise est bonne de *soi*, mais elle a ses excès. » (MARMONTEL.) — « Le crime traîne toujours après *soi* certaine bassesse dont on est bien aise de dérober le spectacle au public. » (MASSILLON, *Myst. serm. de la Visitation*.) — « Le chat paraît ne sentir que pour *soi*. » (BUFFON.) — « La poésie porte son excuse avec *soi*. » (BOILEAU.)

Soi, rapporté au singulier, ne renferme aucune difficulté qui ne se trouve résolue par ce qui vient d'être dit: car *soi* est un singulier. Mais *soi* peut-il se rapporter à un pluriel?

Tout le monde, dit d'Olivet (80^e Rem. sur Racine), convient que non: s'il s'agit de personnes, on ne dit qu'eux ou elles; mais à l'égard des choses, les avis sont partagés. Vaugelas (17^e Rem.) propose trois manières de l'employer: « Ces choses sont indifférentes de *soi*; ces choses de *soi* sont indifférentes; de *soi* ces choses sont indifférentes. » Il ne condamne que la première de ces trois phrases, n'approuvant pas que l'on mette *soi* après l'adjectif. Mais Th. Corneille et l'Académie (dans leurs *Observations sur cette Remarque*) n'admettent que la dernière de ces trois phrases, et rejettent les deux autres. Pour moi, continue d'Olivet, si je n'étais retenu par le respect que je dois à l'Académie, je n'en recevrais aucune des trois, étant bien persuadé que *soi*, qui est un singulier, ne peut régulièrement se construire avec un pluriel.

Condillac, page 204; Wailly, page 186; Domairon, page 108, tome I; Lévizac, page 301, tome I; et Guérault, page 19, 2^e partie, sont entièrement de l'avis de d'Olivet.

(273) Les Latins, à qui nous devons nos pronoms, disent *quisque sibi timet* (chacun craint pour soi); et, *avarus opes sibi congerit* (l'avare amasse pour soi).

— Quant à l'Académie, elle dit positivement, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, que *soi* est un pronom de la troisième personne, seulement du nombre singulier. Cette décision est contredite par les auteurs de la *Grammaire nationale*, qui citent pour autorité l'Académie elle-même: *de soi-disant docteurs*. Mais ce mot composé ne peut plus faire foi pour l'emploi du pronom. On cite aussi: « Tant de profanations que les guerres entraînent après *soi*. » (Massillon.) — « Les nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de *soi*. » (La Bruyère.) — « Tous les animaux ont en *soi* un instinct qui ne les trompe jamais. » (Buffon.) Ces phrases néanmoins ont pour notre oreille quelque chose d'étrange; et malgré l'autorité des grands noms cités à l'appui, nous pensons qu'il n'est pas correct d'employer cette tournure, et qu'il faut avec le *Dictionnaire de l'Académie* rejeter ce pluriel. A. L.

Soi, joint à *même* par un trait d'union, ne signifie rien de plus que *soi* employé sans suite; seulement il a plus de force et n'a pas toujours besoin d'être accompagné d'une préposition: « Celui qui aime le travail a assez de *soi-même*. » (LA BRUYÈRE.) — « Pour avoir le véritable repos, il faut être en paix avec Dieu, avec les autres et avec *soi-même*. » (BOUHOURS.) — « Un ami est un autre *soi-même*. » (TRÉVOUX.) — « On est si partial et si aveugle pour *soi-même* que l'on blâme avec emportement dans les autres des choses que l'on pratique journellement. » (SAINT-ÉVREMOND.)

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime

Forme tous ses héros semblables à *soi-même*.

(Boileau, *Art poétique*, ch. III.)

Soi-même s'applique aux personnes, et ne se dit jamais des choses.

Cette décision est beaucoup trop absolue, et l'Académie, dans son *Dictionnaire*, cite pour exemple: *cela parle de soi-même*. Cependant cet emploi est rare. A. L.

ARTICLE II.

DES PRONOMS POSSESSIFS.

Les pronoms possessifs marquent la possession des personnes ou des choses qu'ils représentent.

Ces pronoms sont le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur*. Tous sont susceptibles de varier dans leur forme, selon le genre et le nombre du substantif auquel ils ont rapport.

Quand ces pronoms le MIEN, le TIEN, le SIEN n'ont rapport qu'à une seule personne, ils font, à la première personne, le *mien*, masculin, et la *mienne*, féminin; et au pluriel, les *miens*, masculin, et les *miennes*, féminin. A la seconde personne du singulier, le *tien*, masculin, et la *tienne*, féminin; et au pluriel, les *tiens*, masculin, et les *tiennes*, féminin. A la troisième personne, le *sien*, singulier mas-

culin, la *sienne*, singulier féminin; et au pluriel, les *siens*, masculin, et les *siennes*, féminin.

Quand ils ont rapport à plusieurs personnes, c'est à la première personne, le *nôtre*, la *nôtre*, les *nôtres*; à la seconde, le *vôtre*, la *vôtre*, les *vôtres*; à la troisième, le *leur*, la *leur*, les *leurs*.

(D'Olivet, page 172.)

Ces pronoms doivent toujours se rapporter à un nom exprimé auparavant.

REMARQUE. — On manque souvent à cette règle dans la correspondance entre négociants. Rien de plus ordinaire que de leur voir commencer la réponse à une lettre par cette phrase barbare : *J'ai reçu la vôtre en date de*, etc.; il faut dire : *J'ai reçu VOTRE LETTRE en date de*, etc.

(Lévizac, page 336, t. I.)

Quand le *mien*, le *tien*, le *sien*, le *nôtre*, le *vôtre*, le *leur* tiennent lieu de la personne, ils ne peuvent pas se rapporter à des substantifs de choses, tels que *âme*, *esprit*, *plume*, *épée*, etc. On dit, en parlant d'un excellent écrivain : *Il n'y a pas de meilleure plume que LUI*, et non pas *que la sienne*, ce qui ferait un autre sens.

On dit encore, en parlant d'un homme qui excelle à faire des armes : *Il n'y a pas de meilleure épée que LUI*; si l'on disait : *Il n'y a pas de meilleure épée que la sienne, que celle de monsieur*, cela signifierait que son épée est de la meilleure trempe.

(Le P. Bouhours, page 546. — Wailly, page 180.)

Pour les mots *âme*, *esprit*, nous croyons que la prohibition est peu nécessaire.

Je ne connais pas de plus belle âme que lui ou que la sienne; *d'esprit plus élevé que lui ou que le sien* : ces phrases indiquent le même sens, et par conséquent elles peuvent s'employer également. A. L.

Mais toutes les fois que ces pronoms possessifs peuvent se rapporter à un nom pris dans une signification définie; ou, ce qui est la même chose, toutes les fois qu'un nom est employé avec l'article ou avec quelque équivalent, on doit faire usage des pronoms possessifs, préférablement au pronom personnel correspondant. On doit donc dire : *C'est LE SENTIMENT de mon frère et LE MIEN*, plutôt que *c'est le sentiment de mon frère et DE MOI*. (Lévizac, page 337, t. I.)

Quoique le pronom possessif ne se mette jamais sans l'article, et ne se joigne point à un substantif, il arrive cependant que dans le style familier on l'emploie quelquefois devant un substantif avec le mot *un*, comme *un mien frère*, *un mien parent*, *un sien ami*. Quelquefois encore sans l'article et sans le mot *un*, on le place après le substantif : *Cette découverte est mienne*; *ces biens-là peuvent devenir tiens*. Mais ce sont là des exceptions rares. A. L.

Il n'y a nulle difficulté sur l'emploi des quatre pronoms posses-

sifs qui servent aux deux premières personnes; car le *mien*, le *tien*, le *nôtre*, le *vôtre*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent des personnes et des choses; comme : *Votre père et LE MIEN étaient amis*; *la maison qui touche à LA MIENNE*; *c'est votre avantage et LE NÔTRE*; *je soumets mon opinion à LA VÔTRE*.

Le *sien* et le *leur*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent également de tout ce qui appartient aux personnes : « Ce n'est pas votre avis, c'est le *sien*. » — « Ce n'est pas mon affaire, c'est la *sienne*. » — « C'est votre avantage et le *leur*. »

« En tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent les *leurs*. »

(J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. III, ch. 19.)

Mais à l'égard des animaux et des choses, les pronoms possessifs le *sien* et la *sienne* ne peuvent s'employer que dans les mêmes occasions où l'on emploie les adjectifs pronominaux *son* et *sa*. Alors on dira fort bien de deux fleuves que *l'un a sa source dans les Alpes*, et *l'autre a LA SIENNE dans les Pyrénées*; que *l'un a son embouchure dans la mer Noire*, et *l'autre a LA SIENNE dans l'Océan*; parce qu'en parlant d'une rivière, d'un fleuve, on dira *sa source*, *son embouchure*. Par la même raison, on dira également de deux chevaux que *l'un a déjà mangé son avoine*, et que *l'autre n'a pas mangé LA SIENNE*.

Mais après avoir parlé de la bonté des fruits d'un arbre, on ne dira pas que *LES SIENS sont meilleurs que ceux d'un autre*; parce qu'on ne dit pas d'un arbre que *SES fruits sont excellents*, mais que *les fruits EN sont excellents*.

Comme cette règle de syntaxe sera suffisamment établie au pronom *en*, on y renvoie le lecteur. (Regnier-Desmarais, p. 264. — Wailly, p. 187.)

Ce qu'il y a de plus à remarquer relativement à ces pronoms possessifs, c'est qu'ils font les fonctions de substantifs en deux occasions différentes, où, à proprement parler, ils cessent d'être pronoms, puisqu'ils ont par eux-mêmes un sens qui leur est propre. La première est quand on dit le *mien*, le *tien*, le *sien*, pour signifier ce qui appartient à chacun : « Le *tien* et le *mien* sont la source de toutes les divisions et de toutes les querelles. »

Et le *mien* et le *tien*, deux frères pointilleux,
Par son ordre amenant les procès et la guerre.

(Boileau, *Sat. XI*.)

Cependant l'usage de cette signification est tellement renfermé dans ces mots *mien*, *tien*, *sien*, qu'elle ne passe ni à leur féminin ni à leur pluriel.

(Mêmes autorités.)

L'autre occasion où les pronoms possessifs sont employés substantivement les embrasse tous, à la vérité, mais seulement au masculin et au pluriel; *les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs*, qui se disent des personnes à qui l'on est attaché par le sang, par l'amitié ou par quelque sorte de dépendance. Alors on dit : MOI et *les miens*, TOI et *les tiens*, LUI et *les siens*, NOUS et *les nôtres*, VOUS et *les vôtres*, EUX et *les leurs*; pour dire les parents, les amis, les adhérents des uns et des autres; et ce n'est que de cette manière qu'on peut employer, en ce sens, *les tiens, les miens*, etc., le pronom personnel devant toujours précéder le pronom possessif, qui, sans cela, n'aurait plus la même signification. (Mêmes autorités.)

Cette assertion est trop exclusive, et quand le sens ne peut être douteux, il n'est pas indispensable que le pronom personnel précède ou même accompagne le pronom possessif. A l'appui de cette opinion, la *Grammaire nationale* apporte plusieurs exemples. Un seul peut suffire : « Le dieu lui répondit : *les tiens* cesseront de régner quand un étranger entrera dans ton île. » (Fénelon.) L'Académie n'exige pas non plus le rapprochement; elle dit : *voilà un des tiens*. A. L.

Nôtre, votre, précédés d'un article, prennent un accent circonflexe; alors l'o est long. (Le Dict. de l'Académ.)

Parce qu'un fort grand bien s'est venu joindre au vôtre

A peine à nos discours répondez-vous un mot :

Quand on est plus riche qu'un autre,

A-t-on droit d'en être plus sot? (Voltaire, *le Dimanche*.)

Je dis du bien de toi,

Tu dis du mal de moi ;

Damon, quel malheur est le nôtre!

On ne nous croit ni l'un ni l'autre.

Nous devons nous prêter aux faiblesses des autres (274),

Leur passer leurs défauts, comme ils passent les nôtres.

(Regnard, *les Ménechmes*, act. I, sc. 2.)

« En plaignant les autres, nous nous consolons nous-mêmes : en partageant leurs malheurs, nous sentons moins les nôtres. »

(Le Tourneur, trad. d'Young, 1^{re} nuit.)

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX POSSESSIFS.

On appelle ainsi certains mots qui qualifient, ou, pour parler plus

(274) Voyez, plus bas, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *autre*.

exactement, qui déterminent le nom auquel ils sont joints, en y ajoutant une idée de possession.

Ces adjectifs pronominaux sont :

M. S.	F. S.	Pluriel des deux genres.
Mon.	ma.	mes.
Ton.	ta.	tes
Son.	sa.	ses
Notre.	notre.	nos
Votre.	votre.	vos.
Leur.	leur.	leurs.

Ces adjectifs donnent lieu à plusieurs observations importantes.

§ I.

MON, MA, MES.

Mon est pour le masculin singulier; *ma* pour le féminin singulier; et *mes* pour le pluriel des deux genres.

Lorsqu'un nom féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, et qu'il suit immédiatement ce pronom, on met *mon* au lieu de *ma*, afin d'éviter l'hiatus qui résulterait de la rencontre des deux voyelles : on dit *mon âme, mon épée, mon aimable amie*, et non pas *ma âme, ma épée, ma aimable amie*; et avant un *h* aspiré, *ma* au féminin, *ma hache, ma harangue*.

(Th. Corneille, sur la 320^e Rem. de Vaugelas. — L'Académie, page 341 de ses *Observ.* et son *Dict.*)

On met l'article, et non pas l'adjectif pronominal possessif, avant un nom en régime, quand un des pronoms personnels, sujet ou régime, comme *je, tu, il, me, te, se, nous, vous*, y supplée suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque. Ainsi, au lieu de dire : *J'ai mal à MA tête, il a reçu un coup de feu à SON bras*; on dit : *J'ai mal à LA tête, il a reçu un coup de feu AU bras*.

Dans ces phrases, les pronoms personnels *je, il* indiquent d'une manière claire le sens qu'on a en vue; alors il n'y a pas d'équivoque à craindre.

Mais si le pronom personnel n'ôte pas l'équivoque, on doit joindre alors l'adjectif pronominal possessif au nom, comme : *Je vois que MA jambe s'enfle*. Et si l'on s'exprime ainsi, c'est parce qu'on peut voir s'enfler la jambe d'un autre aussi bien que la sienne. C'est encore pour cette raison que l'on dit : *Elle lui donna SA main à baiser; — il a donné hardiment SON bras au chirurgien; — il perd tout SON sang*; car dans ces phrases il n'y a que les adjectifs possessifs qui

indiquent d'une manière positive qu'on parle de sa main, de son bras, de son sang; et non de la main, du bras et du sang d'un autre. (Le P. Buffier, n° 705. — Regnier-Desmarais, page 260. — Wailly, page 189.)

Les verbes qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne ôtent communément toute équivoque; et quand je dis : JE ME suis blessé A LA MAIN, il est évident que je parle de ma main; alors l'emploi de l'adjectif possessif serait une faute.

(Lévizac, page 330, tome I. — Wailly, page 189.)

Cependant l'usage autorise à dire : *Je me suis tenu toute la journée SUR MES JAMBES*; — *je l'ai vu DE MES PROPRES YEUX*; — *je l'ai entendu DE MES PROPRES OREILLES*.

(Les Décisions de l'Académie, page 38, et son Dictionn. — Dumarsais, page 93, tome I, et Wailly, page 353.)

Voyez ce que nous disons sur les pléonasmes.

Les adjectifs pronominaux possessifs se remplacent par l'article avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, *dont*, et d'un pronom de la même personne que ces adjectifs possessifs. Ainsi, au lieu de dire : *J'ai reçu VOTRE lettre QUE vous m'avez écrite*; — *tenez VOS promesses QUE vous m'avez faites*; il faut dire : *J'ai reçu LA lettre QUE vous m'avez écrite*; *tenez LES promesses QUE vous m'avez faites*.

(Wailly, page 187. — Lévizac, page 331, tome I.)

Les adjectifs pronominaux possessifs se répètent : 1° avant chaque substantif; on doit dire : *MON père et MA mère sont venus*; *MON père, MA mère, MES frères et MES sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie*; et non pas, *mes père et mère sont venus*; *mes père et mère, mes frères et sœurs ont été en butte*, etc.

(Vaugelas, 513^e Remarque. — Le P. Buffier, n° 1027. — Wailly, page 189, et Lévizac, page 333, tome I.)

2° Ils se répètent avant les adjectifs qui ne qualifient pas un seul et même substantif : « Je lui ai montré *mes* beaux et *mes* vilains habits. »

(Mêmes autorités.)

Cette phrase équivaut à celle-ci : *Je lui ai montré MES beaux habits et MES vilains habits*. Or, puisqu'il y a un substantif sous-entendu, il faut bien l'indiquer et le déterminer; cela ne peut se faire qu'en répétant le déterminatif *mes*.

Cependant l'Académie elle-même semble permettre de déroger à cette règle quand elle dit : « Chacun sera jugé selon *ses* bonnes ou mauvaises œuvres. » Il est bien vrai que le sens ne laisse point de doute ici; néanmoins nous croyons que la répétition est beaucoup plus correcte. A. L.

3° Mais les adjectifs possessifs ne se répètent pas, quand les adjectifs qui les accompagnent qualifient le même substantif : *Mes*

beaux et riches habits. En effet, les mêmes habits peuvent être tout à la fois *beaux* et *riches*.

Remarque. — Lamothe-Levayer pense que l'on a tort de bannir cette phrase, *mes père et mère*, et que c'est une propriété de notre langue qu'il faut conserver. La raison qu'il en donne est qu'elle s'emploie où l'on dirait autrement *mes parents*, et où l'on veut unir les deux auteurs de notre être, sans les considérer séparément, ce qu'il trouve significatif et élégant; comme : *Il a maltraité MES père et mère*, *MES père et mère sont morts*.

Chapelain et Th. Corneille ne sont pas de cet avis; ils trouvent *mes père et mère* une phrase de palais, un style de pratique extrêmement incorrect. — Enfin, quoique cette manière de s'exprimer soit dans la bouche de beaucoup de monde, bien certainement elle est contraire aux principes de la langue et condamnée, comme on vient de le voir, par le P. Buffier, par Vaugelas, par Wailly, par les Grammairiens modernes, et enfin par l'Académie.

Voyez, page 211 et suivantes, ce que nous disons sur la répétition de l'article.

§ II.

TON, TA, TES.

La syntaxe de ces adjectifs pronominaux est celle des adjectifs pronominaux *mon*, *ma*, *mes*.

§ III.

SON, SA, SES.

Ces adjectifs pronominaux possessifs, comme ceux que nous venons de voir, se mettent toujours avant le substantif. Le premier est du genre masculin au singulier, *son père*, *son honneur*; le second est du genre féminin au singulier, *sa sœur*, *sa hardiesse*; le troisième est de tout genre au pluriel, *ses biens*, *ses honneurs*.

Quoique l'adjectif pronominal *son* soit de sa nature masculin, il tient lieu du féminin, lorsque le mot qui suit commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, comme *son amitié*, *son habitude*.

(Th. Corneille, sur la 22^e Remarque de Vaugelas. — Marmontel, page 207. — 1^e Dict. de l'Académie.)

Les adjectifs possessifs *son*, *sa*, *ses* ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, ou ils ont simplement rapport à des choses.

S'ils ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, nulle difficulté, il faut les employer; mais s'ils ont rapport à des

choses non personnifiées, l'usage varie, et c'est au pronom *en*, dont nous parlerons dans un instant, qu'on trouvera la règle qu'il faut suivre.

(Le P. Bouhours, page 157, de ses *Rem. nouv.*)

Il en est des adjectifs pronominaux possessifs *son*, *sa*, *ses*, comme des adjectifs possessifs *mon*, *ma*, *mes*; ils suivent la même loi, quant à leur répétition; ainsi il faut dire : *SON père et SA mère sont estimables.* — *Je connais SES grands et SES petits appartements; SES beaux et SES vilains habits.* — *Il faut honorer SON père et SA mère.*

Mais aussi l'on dira : *Je ne saurais m'empêcher de parler de SES grandes et mémorables actions*, et non pas de *SES grandes et de SES mémorables actions.*

Voyez ce que nous disons sur la répétition de l'article, page 211, et sur l'emploi du pronom *en*.

§ IV.

NOTRE, VOTRE, NOS, VOS.

Notre, *votre*, adjectifs pronominaux possessifs des deux genres, font au pluriel *nos*, *vos*, et ils sont toujours joints à un substantif, comme : *notre frère, notre sœur, votre oncle, votre tante, nos frères, nos sœurs; vos oncles, vos tantes.*

Quand, par politesse, on emploie *vous* au lieu de *tu*, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, on fait usage alors de l'adjectif possessif correspondant *votre*, et non pas de l'adjectif *ton*; on dira donc : « Vous êtes trop occupé de *votre* fortune, et vous ne l'êtes pas assez de *votre* salut. » (Lévizac, page 328, tome I, et le *Dictionn. de l'Académ.*)

Notre, *votre*, joints à un substantif, ne prennent point l'accent circonflexe, et l'o est bref : *notre livre, votre livre.*

« La certitude de l'existence de Dieu est *notre* premier besoin. »

(Voltaire, lettre à M. Kœnig, 7^e vol. des OEuvres, page 463.)
(Mêmes autorités.)

§ V.

LEUR.

Leur, adjectif pronominal possessif des deux genres, s'écrit au singulier *leur* et au pluriel *leurs*. Cet adjectif signifie d'eux, d'elles, et est ordinairement relatif aux personnes : *Les enfants doivent le respect à leurs mères.*

... Il est bien dur pour un cœur magnanime

D'attendre des secours de ceux qu'on mésestime :

Leurs refus sont affreux, *leurs* bienfaits font rougir.

(Voltaire, *Zaïre*, act. II, sc. 1.)

Il se dit aussi quelquefois des animaux et des plantes, même des choses inanimées : « Les bêtes avec *leur* seul instinct sont quelquefois plus sages que l'homme avec sa raison. » — « Mes orangers ont perdu toutes *leurs* feuilles. » — « La fonte des neiges a fait sortir les rivières de *leurs* lits. »

(Girard, page 293, tome I. — D'Olivet, page 164. — Restaut, Wailly, etc.)

Leur, pronom personnel, se joint, comme nous l'avons dit page 334, toujours à un verbe, et ne prend, à cause de la forme particulière qu'il a au pluriel, jamais le s final, signe ordinaire de ce nombre; au lieu que *leur*, adjectif pronominal possessif, est toujours joint à un substantif qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde.

Quant à l'emploi de cet adjectif possessif; quant à sa suppression avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, et d'un pronom de la même personne que l'adjectif *leur*; enfin, quant à sa répétition, la syntaxe des adjectifs possessifs *mon*, *ma*, *mes*, *son*, *sa*, *ses* lui est applicable.

Avant de passer à un autre pronom, nous croyons devoir parler d'une locution qui se présente très fréquemment, et sur laquelle on pourrait avoir quelque incertitude; doit-on dire : *Tous les maris étaient au bal avec LEURS FEMMES*, ou avec LEUR FEMME? Examinons : chaque mari en particulier n'avait que sa femme, il est vrai; mais tous les maris considérés ensemble comme formant un seul tout étaient au bal avec plusieurs femmes; or, dans la proposition précitée, on les envisage tous à la fois, pour leur donner une attribution commune.

L'adjectif possessif *leur* doit donc être orthographié de manière à attester son rapport avec plusieurs pris collectivement, et non pas avec des unités prises distributivement, puisque la proposition offre un sens collectif, mais non distributif. En conséquence on doit dire : « Tous les maris étaient au bal avec *leurs* femmes. » — « Ces dames attendent *leurs* voitures. » — « Je vous ai dit un mot sur Aristide et sur Epaminondas, mais je vous ferai connaître *leurs* vies. »

Si l'on disait : *Tous les maris étaient au bal avec LEUR femme*, on croirait que les maris n'avaient qu'une femme pour eux tous.

Ces dames attendent LEUR voiture, on croirait qu'elles attendent une voiture pour plusieurs; et ainsi des autres phrases.

Cette solution, donnée par M. Boinvilliers, se trouve confirmée par l'exemple de nombre d'écrivains.

Racine a dit :

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever *leurs* fronts à la terre attachés.

(*Esther*, act. II, sc. 1.)

Regnard, dans *Démocrate* (act. I, sc. 1) :

Et je suis convaincu que nombre de maris

Voudraient de *leurs* moitiés se voir loin à ce prix.

Marmontel, dans le conte de *la Veillée* : « Ma fille, votre modestie, les tendres soins que vous rendez à vos parents font souhaiter à toutes les mères de vous donner pour épouse à *leurs* fils. »

Fénelon, dans *Télémaque*, parlant de deux pigeons : « *Leurs* cœurs étaient tendres, le plumage de *leurs* cous était changeant. »

La Harpe (*Cours de littér.*, t. II, p. 135) : « Voyons dans quelles circonstances l'un et l'autre peignirent les mœurs, et ce qui constitue la différence de *leurs* caractères. »

J.-J. Rousseau : « L'aigreur et l'opiniâtreté des femmes ne font qu'augmenter *leurs* maux et les mauvais procédés de *leurs* maris. »

M. de Châteaubriand : « Les mots de morale et d'humanité sont sans cesse dans *leurs* bouches. »

Cette même solution se trouve ensuite appuyée de l'autorité de M. Lemare, dont l'opinion sur la question qui nous occupe est si clairement exprimée, que nous croyons ne pas devoir en priver nos lecteurs.

Leur, *leurs*, dit ce Grammairien (page 42 de son *Cours analytique*), est un adjectif qui, ainsi que tous les autres, reçoit la loi et jamais ne la fait. On doit dire :

Ces messieurs ont présenté *leur* offrande (c'était une pendule achetée en commun).

Ces deux enfants (ils sont frères) ont perdu *leur* père.

Ces deux hommes ont perdu *leur* honneur.

Ces deux charrettes perdront *leur* maître (elles n'en ont qu'un).

J'ai envoyé ces deux lettres à *leur* adresse (à M. Lucas).

Ces messieurs ont présenté *leurs* offrandes (l'un des vers, un autre des roses).

Ces deux enfants (ils sont cousins) ont perdu *leurs* pères.

Ces deux hommes ont perdu *leurs* femmes, *leurs* chapeaux.

Ces deux charrettes perdront *leurs* essieux.

J'ai envoyé ces lettres à *leurs* adresses (à Lyon, à Nantes).

Dans la première colonne, *offrande*, *père*, *honneur*, *maître*, *adresse*, et l'adjectif possessif *leur* sont au singulier, parce qu'en effet il n'y a qu'une *offrande*, qu'un *père*, etc.; dans la seconde, *offrandes*, *pères*, *femmes*, *chapeaux*, *essieux*, *adresses*, et l'adjectif possessif *leurs* sont au pluriel, parce qu'il y a plusieurs *offrandes*, plusieurs *pères*, etc., quoiqu'en effet chaque monsieur n'ait

fait qu'une offrande; que chaque cousin n'ait qu'un père; que chaque homme n'ait qu'une femme, qu'un chapeau; chaque charrette qu'un essieu; chaque lettre qu'une adresse.

Au surplus, comme le fait fort bien observer M. Boinvilliers, si l'on craint l'équivoque dans ces sortes de locutions, on peut avoir recours au sens distributif, et employer le pronom indéfini *chacun*, et dire par exemple : *Tous les maris étaient au bal*, CHACUN avec sa femme.—Voyez, plus bas, ce que nous disons sur le pronom *chacun*.

Remarque.—L'adjectif possessif *leur* peut être employé au singulier, comme *notre* et *votre*, quand il est joint à un de ces substantifs abstraits qui n'ont pas de pluriel. Exemples : « Nous devons approuver *leur* conduite. » — « Messieurs, il faut prendre *votre* part. » — « Mes lettres sont arrivées à *leur* destination. » — « Je ne puis qu'admirer *leur* bravoure et gémir sur *leur* destinée. »

ARTICLE IV.

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Ces pronoms servent à démontrer, à indiquer les personnes ou les choses qu'ils représentent.

Ce sont :

Ce, *celui*, *celle*, *celui-ci*, *celle-ci*, *celui-là*, *celle-là*, *ceci*, *cela*, *ceux*, *celles*, *ceux-ci*, *celles-ci*, *ceux-là*, *celles-là*.

I.

Ce, pronom démonstratif, se distingue de *ce*, adjectif pronominal démonstratif, dont nous parlerons bientôt, en ce que lorsqu'il est pronom démonstratif, il est toujours joint au verbe *être*, ou suivi de *qui* ou de *que* relatif, et alors il est sujet ou régime; au lieu que quand il est adjectif pronominal démonstratif, il accompagne toujours un substantif dont il détermine la signification. Ainsi dans ces phrases : « *Ce* qui me plaît, *c'est* sa modestie; » (LÉVIZAC.) « *C'est* un poids bien pesant qu'un grand nom à soutenir; » (MONTESQUIEU, *Arsace et Isménie*, p. 21.), *ce* est pronom démonstratif; et il est adjectif pronominal démonstratif dans cette autre : *Ce discours est éloquent*.

L'Académie reconnaît cette différence entre le pronom démonstratif et l'adjectif pronominal. Mais les auteurs de la *Grammaire nationale* s'emportent contre cette doctrine qu'ils appellent absurde, ne voulant pas qu'un mot puisse être tour à tour

adjectif, lorsqu'il est suivi de son substantif, et *pronom*, quand il est employé seul : « Comme si un mot, disent-ils, pouvait changer de nature en changeant d'emploi ! » Cependant ils ont eux-mêmes reconnu, par exemple, que *tout* est adjectif dans : *tout le monde*, et adverbe dans : *tout aussi dangereuses*, et autres variations semblables. Rien ne s'oppose donc à ce qu'on adopte cette juste distinction. Mais nous ferons observer que le pronom démonstratif n'est pas indispensablement joint au verbe *être* ou suivi d'un relatif. Ainsi l'on dit : *ce me semble ; pour ce faire ; et ce, pour vous dire ; quand ce vint à payer ; sur ce, etc.* On l'emploie familièrement aussi avec le verbe *dire* : *ce dit-il, ce dit-on, ce dis-tu*. L'emploi de ce pronom est dans notre langue la locution la plus rapprochée du genre neutre que nos Grammairiens ne reconnaissent pas. En effet, elle est presque partout calquée sur le neutre des langues anciennes : *id mihi videtur, ce me semble ; hoc ut faciam, pour ce faire ; καὶ τὰ ὅς, et ce pour, etc.*, etc. N'oublions pas ce rapport qui peut servir à expliquer quelques particularités de ce mot. A. L.

Lorsque *ce* n'est pas joint à un nom, il répond aux deux nombres et aux deux genres : « De toutes les vertus celle qui se fait le plus admirer, *c'est* la force de l'âme ; le plus respecter, *c'est* la justice ; le plus chérir, *c'est* l'humanité. »

Ce n'est pas un portrait, une image semblable,
C'est un amant, un fils, un père véritable.

(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

Celui que vous voyez, vainqueur de Polyphonte,
C'est le fils de vos rois, *c'est* le sang de Cresphonte ;
C'est le mien, *c'est* le seul qui reste à ma douleur.

(Voltaire, *Méropé*, act. V, sc. 7.)

Ce sont les rois qui font les destins des mortels.

« *Ce* furent les Phéniciens qui, les premiers, inventèrent l'écriture. »

(Bossuet.)

« *Ce* furent les Français qui assiégèrent la place. »

(L'Académie. — Lévizac, page 302.)

Ce que nous venons de dire sur la valeur de ce pronom, imité du genre neutre, nous amène à penser qu'il a sa puissance propre, sa signification spéciale, et qu'il n'est pas juste de lui donner les deux genres et les deux nombres ; nous en verrons la preuve tout à l'heure. Pour nous, il signifie toujours : la chose en question, l'objet indiqué, l'idée affirmée. C'est donc toujours un singulier, et quoi qu'on en dise, un singulier neutre ; mais le neutre en français se confond avec le masculin. Ainsi dans cette phrase : *Ce furent les Phéniciens qui*, etc., nous regardons *ce* comme un attribut, et l'analyse nous donne : *les Phéniciens furent ce* (que j'affirme, c'est-à-dire ceux) *qui inventèrent l'écriture*. Ou bien, et cela revient toujours au même, on peut construire ainsi la phrase : *Les Phéniciens qui inventèrent l'écriture furent réellement ce* que j'énonce ; c'est-à-dire inventeurs de l'écriture. De toute façon, le pronom ici n'a qu'un genre (le neutre, ou, si l'on veut, le masculin) et qu'un nombre (le singulier). A. L.

Ce est souvent relatif à ce qui précède dans le discours, et alors il tient lieu de *il* ou de *elle*, et indique une personne dont on a déjà parlé ; quand on dit : « Les enfants sont des liens qui retiennent les maris et les femmes dans leur devoir, *ce* sont les fruits et les gages de leur tendresse, c'est un intérêt commun qui les lie ; » — « Les astronomes, qui prétendent connaître la nature des étoiles fixes, assurent que *ce* sont autant de soleils ; » *ce*, dans la première phrase, se rapporte à *enfants*, et dans la seconde, à *étoiles fixes*. (Restaut, p. 117. — Wailly, p. 210.)

Voilà le seul cas où *ce* puisse paraître un pluriel ; mais nous allons immédiatement trouver la preuve du contraire ; il faut donc chercher ici une autre explication. L'apposition et l'ellipse rendront sans doute raison de cette tournure : *Ce* (que j'affirme, ou bien, *ce* dont il s'agit, *les enfants*) *sont les fruits*, etc. Nous aimons cependant mieux encore ne rien ajouter, et ne voir là qu'une inversion, un gallicisme, propre à faire plus vivement ressortir le rapport des deux idées : *Les fruits de leur tendresse sont en effet ce* dont je parle, l'objet en question. Il en sera de même avec le sens partitif : *Ce sont des orateurs très éloquents*. Construisez (quelques-uns) *des orateurs très éloquents sont précisément ce*, l'objet dont je parle. N'oublions pas, du reste, qu'il est très difficile de rendre raison d'un idiotisme sans que l'explication altère ou détourne le sens. A. L.

Quelques Grammairiens pensent que *ce* ne serait pas une faute que d'employer *il* ou *elle* dans ces phrases ; mais la plupart sont d'avis que cet emploi serait moins élégant, moins conforme à l'usage, et moins dans le génie de notre langue.

Cependant si le verbe *être* n'était suivi que d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, il faudrait faire usage du pronom personnel *il* ou *elle* ; comme : « Lisez Démosthène et Cicéron, *ils* sont très éloquents. » — « J'ai vu le Louvre, *il* est magnifique, et digne d'une grande nation. »

(Wailly, page 210. — Demandre, au mot *Pronom*, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

Cette exception est, à nos yeux, une preuve évidente que *ce* ne remplace jamais *il* ou *elle*. En effet, s'il avait la valeur de *ils* dans *ce sont les fruits*, on devrait alors pouvoir dire *ce sont très éloquents*, puisque *ce* aurait la valeur d'un pronom pluriel. S'il avait les deux genres, il faudrait dire aussi, en parlant d'une femme, *c'est belle*, comme on dit : *on est jolie*. Mais au contraire, dans notre système, *ce*, n'étant jamais qu'un singulier neutre, ne peut pas remplacer un nom de personne, et ne s'accorde qu'avec un adjectif singulier. Il faut donc qu'il soit joint, comme attribut, à un substantif exprimé : *ce sont des orateurs très éloquents* ; ou bien, pour l'employer comme sujet, il faut que le premier membre de phrase contienne un nom de chose, *les discours, les harangues*, et alors on pourra dire : *c'est très éloquent*. Il y a donc ici une grande différence grammaticale entre ces deux tournures, *il est magnifique*, et *c'est magnifique*, quoique dans l'exemple cité on puisse employer l'une et l'autre. A. L.

Ce, n'étant pas joint à un nom, peut être relatif à ce qui suit dans